



Historique de l'Association des Anciens Élèves

du Foyer de la Jeunesse Charles Frey
et de l'Hospice des Orphelins de la ville de Strasbourg

En septembre 1875, les anciens élèves garçons de l'Orphelinat, répondant à l'appel qui leur fut adressé par le directeur de l'Hospice, se réunirent pour la première fois, au nombre de 60 environ, dans l'antique établissement qui avait donné asile à leur jeunesse, pour rehausser par leur présence la solennité de la distribution des libéralités faites par de généreux donateurs en faveur de ceux d'entre eux, reconnus pour s'être le plus distingués par leur bonne conduite et leur amour du travail.

Au repas commun, que l'administration voulut bien leur offrir, naquit, par échange d'idées et de sympathies fraternelles, la pensée d'une association à fonder entre les élèves sortis de cette vieille maison hospitalière strasbourgeoise.

En septembre 1877, ils se réunirent pour la deuxième fois en plus grand nombre. Sur la proposition du directeur de l'Orphelinat, appuyée chaudement par le représentant de la Commission administrative, les élèves présents votèrent par acclamation la création immédiate d'une Association des « anciens orphelins » et chargèrent un comité de douze membres de rédiger les statuts de la future association.

En conséquence fut élaboré un projet de statuts qui a été voté en assemblée générale le 24 février 1878.

Reconnaissance d'utilité publique par Décret du 25 août 1888

Débats préalables . . .

Séance du comité du 7 novembre 1887

. . . Enfin le comité débat la question de savoir s'il convient de demander pour l'association la reconnaissance de la personnalité juridique. Cette question ayant été résolue dans un sens affirmatif, le comité prend une décision conforme et charge le bureau de rédiger une demande formelle à adresser au gouvernement d'Alsace-Lorraine.

Délibération lors de la séance du 7 novembre 1887

Le comité après avoir entendu l'exposé de son vice-président sur l'opportunité d'une demande à adresser au gouvernement d'Alsace-Lorraine pour obtenir en faveur de l'association des anciens orphelins la reconnaissance de la personnalité juridique,

- considérant que les statuts de l'association votés en assemblée générale le 24 février 1878 ont été approuvés par la commission administrative des Hospices civils le 13 mars suivant et par M. le Président de la Basse Alsace le 29 du même mois

- considérant que l'association va compter prochainement dix ans d'existence de fait considérant que le nombre des membres actifs est de 152 et celui des membres honoraires de 300

- considérant que la fortune atteignait au 31 août dernier le chiffre de 27.193,29 marks et que le montant des prêts s'élève à 12.540 marks

- considérant que par les services que l'association a déjà rendus et par ceux plus importants qu'en raison du développement croissant de ses moyens d'action, elle est capable de rendre à l'avenir, cette œuvre, qui dès ses débuts a su attirer sur elle la sympathie et des marques de générosité du public, paraît aux membres du comité avoir acquis des droits à l'existence légale

décide :

à cet effet une pétition sera soumise à Monsieur le Président du Bezirk (arrondissement), sollicitant pour l'association des anciens orphelins la reconnaissance de la personnalité juridique, grâce à laquelle lui sera confiée la capacité légale de recevoir des dons et legs, d'ester en justice et lui sera assuré un nouvel élément de force et de vie. Le bureau est chargé de faire les démarches nécessaires pour arriver à ce but.

Séance du 13 février 1888

... Le comité en adoptant le procès-verbal décide qu'à l'avenir ce dernier devra être rédigé en allemand.

Sitzung vom 4 Mai 1888

(traduction) ... le Président du Bezirk dans son courrier et notamment par rapport aux articles 15-28-30-36, demande soit leur changement ou un complément d'information. Pour cette révision des statuts, le comité met en place une commission...

Sitzung vom 16 Mai 1888

(traduction) ... la commission mise en place le 4 mai pour la révision des statuts fait part aux membres de l'évolution de son travail et propose de soumettre à l'approbation définitive les nouveaux statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire du dimanche 10 juin 1888 ...

Sitzung vom 1. Oktober 1888

(traduction) ... le Vice-président fait part au comité de la bonne nouvelle : l'association a été reconnue d'utilité publique par un décret souverain du 25 août 1888.

De gauche à droite : Christian PFEIFFER, Mamadou SOW, Alain DURAND, Francine MORILLE/MONNE, Elisabeth STEINER/DURAND, Dominique BALZINGER, Pascale RIZZI, Joseph SIEGEL, Jennifer DOERY, Cathie BALZINGER/RUESZ, Lucien PINI, Mireille LONSDORFER/TRAUTMANN, René KAPP. Absents : Eric REGINA, Mathieu WINUM



L'arrêté précise :

«Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu, Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse, ordonnons au nom de l'Empire,

pour l'Alsace-Lorraine ce qui suit :

* 1. L'association des anciens élèves de l'Hospice municipal des orphelins existant à Strasbourg est une fondation reconnue d'utilité publique.

* 2. Les statuts ci-contre de cette association sont approuvés.

Publié avec l'apposition du cachet impérial.

St Petersburg le 25 août 1888

Par ordre sérénissime

de sa Majesté l'Empereur

HOHENLOHE

Le Secrétaire d'État

Par ordre

VON PUTTKAMER



Historique des différentes modifications des statuts de l'Association

Première modification des statuts en 1919

La première modification a eu lieu lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 septembre 1919.

Seconde modification en 1984-1985

... nous vous présentons aujourd'hui le projet de nos nouveaux statuts. Il devra être ratifié par l'Assemblée générale extraordinaire qui suit, avec un quorum de la moitié plus une voix des membres inscrits, conformément à l'article n° 3 de nos statuts.

Plusieurs éléments ont guidé ces travaux. Le but de l'association, qui statutairement se limite à venir en aide à ses membres actifs en leur accordant des prêts, lors de leur établissement professionnel ou matrimonial demandait à être élargi en fonction de l'expérience des solidarités dont elle s'est enrichie. Les conditions d'octroi des prêts demandaient à être revues parce que trop exclusives.

Le nom du Foyer ayant changé il y a vingt sept ans, il convenait de revoir l'appellation de l'association. L'association des Anciens Élèves de l'Hospice des Orphelins de la ville de Strasbourg devint : «Association des Anciens Élèves du Foyer de la Jeunesse Charles Frey et de l'Hospice des Orphelins de la ville de Strasbourg».

La rédaction des statuts demandait aussi une reformulation pour les mettre en conformité avec les exigences administratives et juridiques actuelles...

Troisième modification des statuts en 2006

Suite à une demande du Ministère de l'Intérieur, en accord avec les membres du Conseil d'Administration, Christian PFEIFFER a engagé auprès de ce ministère une modification des statuts afin que le directeur de l'établissement ne soit plus obligatoirement le Président de l'association. Par la même occasion, le Ministère de l'Intérieur sur recommandation du Conseil d'État par courrier du 22 février 2006 a demandé la mise en conformité de l'ensemble des statuts.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 24 mars 2006 procède au vote à l'unanimité des membres présents l'acceptation des nouveaux statuts.

Le Ministère a approuvé la modification des nouveaux statuts par décret n° INTA 0600274D publié au Journal officiel 284 du 8-12-2006.

Les assemblées générales et la fête annuelle

Deux moments forts et essentiels dans notre vie associative

L'assemblée générale : c'est d'abord l'obligation statutaire pour chaque membre de pouvoir prendre connaissance du fonctionnement de l'association durant l'exercice écoulé et d'exprimer son avis à travers les différents votes qui jalonnent l'ordre du jour. L'assemblée générale est un moment fort de la démocratie. En effet, il s'agit d'un lieu de débats et d'autonomie politique qui implique capacité d'organisation, d'action et de prise de parole. L'assemblée générale est un lieu public ouvert à tous les membres. En ce sens, chacun est invité à y participer.

L'association vous concerne. Elle est à votre écoute. Elle peut vous soutenir, vous aider.

Les pouvoirs de l'assemblée générale

En général, et sauf disposition contraire des statuts conférant ces pouvoirs au conseil d'administration, l'assemblée générale est compétente pour :

- entendre le rapport moral de l'année écoulée, le rapport financier, ainsi que les rapports des réviseurs aux comptes
- approuver les comptes de l'exercice écoulé
- donner quitus aux administrateurs pour l'exercice financier
- élire les administrateurs ou renouveler leurs mandats
- prononcer, le cas échéant, l'exclusion des membres de l'association ou la révocation de ses administrateurs
- décider des actes essentiels concernant le patrimoine de l'association, tels que l'achat d'un immeuble, la constitution d'une hypothèque, la souscription d'un emprunt, etc.
- modifier les statuts de l'association
- prononcer la dissolution ou la fusion de l'association.

La fête annuelle

Depuis le 130^{ème} anniversaire de l'association que nous avons fêté le 28 février 2008, nous organisons nos festivités au Foyer protestant 23 rue du Lazaret avec succès. La raison du choix est simple, c'est la seule salle proche de l'établissement qui nous permet d'accueillir et de restaurer environ 160 convives. A titre de comparaison, la capacité de la salle des fêtes du Foyer permettait de recevoir une centaine de personnes. Depuis 2008, le déroulé de la journée reste inchangé : à 10h15 dépôt de gerbe au monument aux morts Place Henri Will, suivi de l'assemblée générale dans la salle des fêtes du Foyer Charles Frey. Le repas et les animations ont lieu dans la grande salle du Foyer protestant, avec une participation régulièrement en hausse.



La première fête des Anciens créée en 1875 fut celle des garçons. L'année suivante s'est tenue celle des filles.

Quelques années plus tard... Jeudi 24 septembre 1903, on pouvait lire l'article ci-dessous dans l'**Elsässer Journal N° 259**.

Fête de l'Hospice des Orphelins

Mardi dernier a été célébrée la fête que chaque année l'administration des hospices civils offre alternativement aux pensionnaires et anciens pensionnaires de l'établissement de l'un ou l'autre sexe. Cette année, c'était le tour des garçons.

Après un service religieux célébré à l'église Sainte-Madeleine à la mémoire de M. Humann, qui fut pendant de longues années maire de Strasbourg et l'un des principaux bienfaiteurs de l'orphelinat, l'Association des anciens élèves de l'hospice s'est réunie vers 10 heures en assemblée générale sous la présidence de M. Charles Scheer, directeur de l'établissement.

Cette association, qui fut fondée en 1878 dans le but d'accorder des prêts d'argent, francs de tout intérêt, aux anciens élèves sur le point de se marier ou de s'établir, est aujourd'hui des plus prospères. Il ressort du rapport lu à cette séance que grâce, à la grande sympathie que le conseil d'administration des hospices civils n'a cessé de témoigner à cette belle entreprise philanthropique et qu'elle a manifestée sous forme de la dotation d'un capital important, et grâce aux legs et dons faits par de généreux amis de l'œuvre, la fortune de l'association s'élève en ce jour au chiffre respectable d'environ 80.000 M.

A 11 heures, les invités, les anciens élèves, les actuels et le personnel se sont rendus dans la grande salle de l'hospice des filles, brillamment décorée pour la circonstance et où a lieu la distribution des prix provenant des legs et donations.

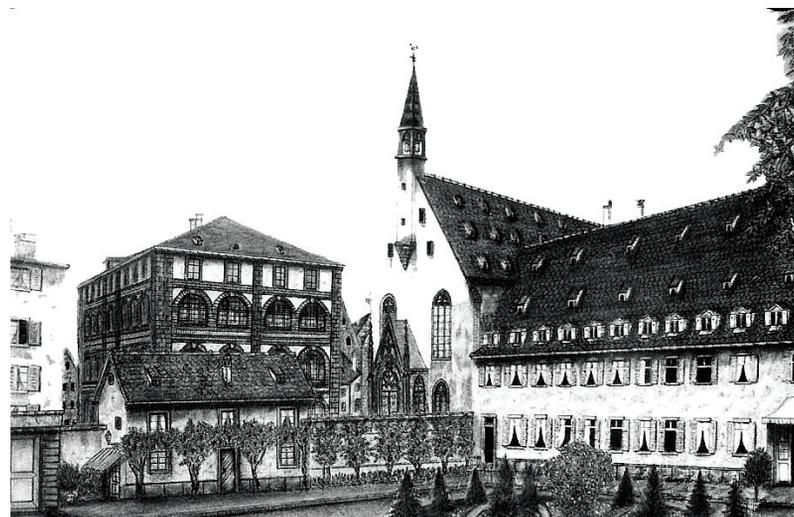
M. Rod. Sengenwald, directeur de la banque et vice-président de la commission administrative des hospices civils, a présidé à la cérémonie, entouré de MM. Vonderscheer, avocat et membre du conseil d'administration; Ch. Scheer, directeur de l'orphelinat; le chanoine M. Schickelé, aumônier catholique; le pasteur Ch. Tubach, aumônier protestant; le Dr Jules Klein, médecin de l'hôpital; O. Gerval, directeur de l'hôpital civil; Ortlieb, pharmacien en chef, et Aug. Kieffer, receveur des hospices civils.

Après un chœur chanté par les élèves, M. R. Sengenwald, en quelques paroles bien senties, a souhaité la bienvenue aux anciens élèves, dont

l'empressement à se rendre en aussi grand nombre à la fête donnait un touchant exemple de solidarité, et témoignait du bon souvenir qu'ils avaient gardé de la maison que de tristes circonstances avait amené à être leur foyer paternel. S'adressant aux plus jeunes, l'orateur les a exhortés à bien profiter du temps et de l'occasion de s'instruire qui leur étaient donnés à l'hospice, afin de devenir plus tard dans la société de bons ouvriers et d'utiles citoyens. Après l'exécution d'un deuxième chœur, M. Scheer a donné lecture du rapport annuel, puis on a distribué les prix, qui s'élèvent, cette année à la belle somme de 3462 M.

Deux autres chœurs chantés par les orphelins ont clôturé cette simple et réconfortante cérémonie. Puis les invités se sont rendus dans une salle du dépôt, où M. Krauss, professeur de dessin, avait arrangé avec beaucoup de goût une exposition de dessins des apprentis orphelins, qui fait grand honneur au maître ainsi qu'aux élèves. Il est intéressant de constater l'esprit de suite donné à l'enseignement et les heureux résultats obtenus avec de la méthode et de la patience.

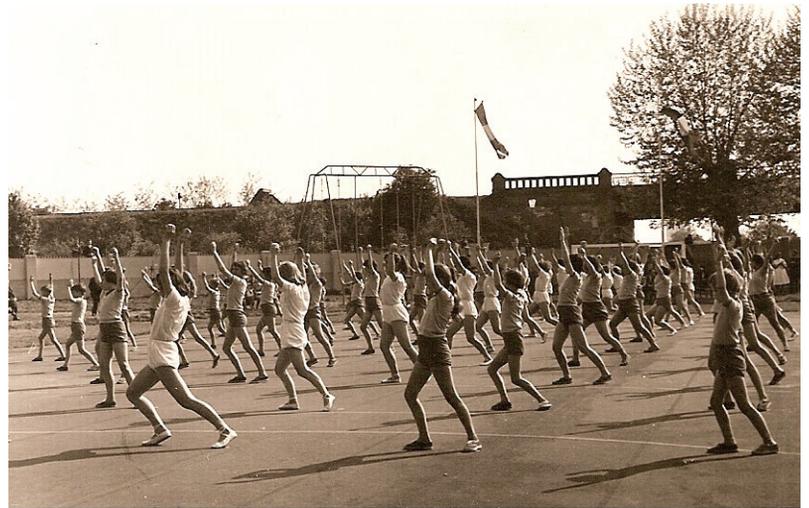
A midi et demi, la petite cloche de l'établissement a appelé tous les invités à un banquet, où n'a cessé de régner la plus franche gaîté. Des toasts furent portés à M. Sengenwald ainsi qu'aux autres membres de l'administration, à M. Scheer, à la Sœur supérieure et last not least à la sœur cuisinière, dont le talent culinaire avait préparé un si bon dîner. Vers 4 heures on s'est séparé, heureux et content et avec l'espoir dans le cœur de se revoir de nouveau dans deux ans.



Longtemps, l'établissement a célébré la fête des filles et des garçons en alternance. Par la suite, cette fête devint enfin mixte et donna lieu dans les années 60 à de grandes démonstrations de danses rythmiques, de patins à roulettes et de tournois de handball et de football. A l'occasion du centenaire de l'Association des Anciens Élèves en date du week-end du 11-12 juin 1977, la fête des Anciens et la kermesse se sont tenues pour la 1ère fois simultanément. Les années 1990 à 2002 furent à tout point de vue très festives. Le repas de midi était organisé par l'Association des Anciens Élèves dans la salle des fêtes après la traditionnelle distribution des prix sur le parvis du bâtiment.

Fin des années 1990, la distribution des prix a été transférée dans la cour arrière. Massés sous le chapiteau, les enfants et les adolescents, dont certains étaient accompagnés par leurs parents, attendaient avec impatience l'appel de leur nom, pour s'avancer la tête haute avec un grand sourire vers l'estrade afin de recevoir la «fameuse» enveloppe. Avec des applaudissements nourris en guise de félicitations, la journée commençait sous de bons auspices. Le repas de midi jusqu'ici réservé aux anciens pensionnaires a finalement été ouvert aux parents, enfants, anciens et amis dans une bonne ambiance conviviale. L'après-midi récréative avec toutes ces belles tentes blanches faisait penser à une gigantesque «garden-party» où se croisaient, jeunes, parents, amis et anciens venus en famille.

C'est sous l'égide de la Société des amis qu'était organisée la kermesse. On y trouvait toutes sortes de stands. La chorale des enfants chantait gaiement. Plusieurs orchestres intervenaient durant toute l'après-midi : l'orchestre du Foyer «FcF», l'orchestre «Jamais Plus» du Sonnenhof, l'orchestre «Rencontre» de Christian Pfeiffer. Tout autour du chapiteau les enfants pouvaient courir, sauter, se grimer, circuler en vtt sur des sentiers balisés, se désaltérer, manger de bonnes pâtisseries ou se restaurer au snack-bar tenu par le personnel de la cuisine ou au stand de tartes flambées. A chaque fois, une partie de la recette de la journée-kermesse était redistribuée par la Société des Amis à chacun des groupes, le reste étant réservé au financement de divers projets. On ne remerciera jamais assez le personnel de l'établissement qui trouvait là le moyen de soutenir bénévolement les deux associations. Mais tout cela a pris fin au Foyer. La dernière distribution des prix et kermesse se sont tenues en juin 2002. Le directeur par intérim, n'a plus souhaité l'organisation d'une grande fête dès 2003 mettant ainsi fin à cette tradition historique qui aura duré 127 ans.



En conséquence, a été aussi supprimée la traditionnelle distribution des prix dont les revenus provenaient des dons et legs faits par les généreux donateurs au fil des années, rompant ainsi le lien moral qui liait l'établissement à ces derniers. La Société des Amis a été la grande perdante de ce changement puisque c'était quasiment sa seule source de revenus. L'Association des Anciens a pu continuer d'organiser la fête des Anciens à l'extérieur de l'établissement, ce qui a permis d'accueillir davantage de convives.

Ainsi depuis 2003, chaque année au mois de mars la fête des Anciens continue de rassembler au Foyer protestant 23 rue du Lazaret entre 150 et 200 personnes au repas et à l'après-midi festive qui s'en suit.



Une communion d'esprits festifs . . .

